

SUITE DU CTP DU 30 JANVIER 2009

Le CTPD s'est réuni le 30 janvier 2009. Vos chefs d'établissements disposent de la DGH et des documents que nous vous avons mis en ligne sur le site ; nous ne joignons à cet envoi que certains d'entre eux pour des considérations financières.

Vous trouverez aussi en ligne la déclaration SNES et le communiqué de presse qui a été envoyé dès le 30 janvier. **Voici quelques éléments techniques pour vous aider dans ce moment important de la vie de l'établissement qu'est la préparation de rentrée :**

Dates

Les TRM des établissements doivent être remontés pour le 19 février, veille des vacances. Ce qui signifie que vous allez connaître une précipitation. Les chefs d'établissements doivent se rendre à l'IA dès le 9 février pour ajuster leur DGH mais ce calendrier ne peut entraîner des votes à la hussarde ou confisquer le débat. **La commission permanente doit se réunir, vous devez disposer de tous les éléments** (l'IA, sur notre demande, l'a rappelé aux chefs d'établissements mercredi 28 janvier.), **un temps de concertation avec les personnels doit être prévu. Les documents doivent être communiqués au moins 10 jours avant la tenue du CA. Nous sommes déjà intervenus auprès de l'IA avec succès pour faire respecter ces droits (ex : collège Vallon des Pins).**

Documents

Effectifs par division, caractéristique de la typologie, nombre d'HSA, HP, TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Discipline) ce qui signifie à la fois la répartition dans les structures mais aussi la ventilation des HP et HSA sur les personnels pour vérifier des ouvertures, fermetures de postes et compléments de service.

Concernant les moyens

1. Toutes les heures statutaires sont dans la DGH, veillez au respect des statuts (y compris en techno, l'heure de labo est rendue).
2. Le taux d'HS qui a augmenté l'an dernier reste stable, il faut donc maintenir la même pression
3. Un seul groupe le latin par niveau est financé pour l'instant, faire apparaître les moyens manquants.
4. Les heures des sections sportives n'ont pas encore été ventilées et le seront lors des entretiens. Faire remonter les demandes.
5. L'IA a choisi de financer l'ouverture de 8 classes européennes. Nous avons exprimé lors du CTP (voir déclaration) qu'il serait plus important de financer des dédoublements en langue pour favoriser l'oral. Vous trouverez ci-dessous la liste de ces 8 classes.
6. Concernant l'accueil des élèves handicapés, nous avons réclamé une dotation spécifique mais en l'état il n'y a rien, 100 heures sont prises sur le budget des collèges pour ouvrir les 4 UPI (voir liste ci-dessous).
7. Pour les établissements ayant une SEGPA, être vigilant : le financement des heures en SEGPA ne doit pas être en HSA systématiquement.
8. Pour étayer vos arguments, vous trouverez ci-joint des éléments de comparaison départementaux sur le taux d'absentéisme, le taux de réussite au brevet et les notes moyennes, le taux d'orientation en 2°GT.

Consignes syndicales

Organiser une HIS sur le sujet avant le CA.

Organiser le refus des HS car cette préparation de rentrée s'inscrit dans la poursuite de la logique de l'an dernier (RGPP).

Organiser une rencontre avec les parents pour élaborer une motion faisant ressortir les besoins de l'établissement. Voter contre la DGH et communiquer avec la presse vos demandes de moyens (la bataille contre les suppressions de postes passe par-là).

Diffuser vos actions sur la liste des S1.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

Ouverture d'une classe DP6

Implantation dans le bassin de Salon

Ouvertures de 8 sections européennes

Allemand : Collège des Prêcheurs (Aix-en-Provence)

Allemand : Collège Jacques Monod (Les Pennes Mirabeau)

Allemand : Collège le Petit Prince (Gignac-la-Nerthe)

Anglais : Collège Edmond Rostand (Marseille)

Arabe : Collège Massenet (Marseille)

Espagnol : Collège Château Double (Aix-en-Provence)

Espagnol : Collège Jean-Claude Izzo (Marseille)

Italien : Collège de l'Estaque (Marseille)

Ouvertures de 4 UPI

Troubles des fonctions cognitives (déficience intellectuelle) : Collège Henri Wallon (Marseille)

Troubles envahissant du développement (autisme) : Collège Grande Bastide (Marseille)

Troubles spécifiques de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie) : Collège Joseph Lakanal (Aubagne)

Troubles des fonctions cognitives (déficience intellectuelle) A déterminer dans le bassin de Salon

Ouverture d'1 section internationale

Anglais : Collège Jacques Monod (Les Pennes Mirabeau)

Diplôme national du brevet - Session 2008

Résultats au brevet des collèges (DNB 2008)	Série collège	Série technologique	Série professionnelle	Total	Taux de réussite collèges publics des Bouches-du-Rhône
Département	79.9 %	62.5 %	69 %	79 %	77.4 %
Académie	80.9 %	72.7 %	68.9 %	80 %	78.7 %
Métropole	82.9 %	78.3 %	68 %	81.8 %	

Moyenne départementale aux épreuves écrites :

Français : 9.64 / 20

Mathématiques : 9.71 / 20

Histoire-Géographie : 10.44 / 20

Prise en compte de la validation au B2I et niveau A2

Sur 23 067 candidats, il y a eu 6 142 candidats non validés (soit 26.6 % des candidats !), 2 629 pour le B2I (11 %), 5 158 pour le niveau A2 (22 %).

	B2I validé	Niveau A2 validé
Département	90.7 %	85.1 %
Académie	91.6 %	86.4 %

Evolution de l'absentéisme dans les Bouches-du-Rhône (CTPD octobre 2008)

Catégories	2005/2006		2006/2007		2007/2008	
	Nombre d'élèves	Nombre de demi-journées	Nombre d'élèves	Nombre de demi-journées	Nombre d'élèves	Nombre de demi-journées
A1, A2, A3, A4	6 542	168 097	5 868	185 207	5 267	173 726
A3, A4	1 195	92 464	1 436	185 207	1 373	116 473

Absentéisme de type A1 : moins de 15 demi-journées

Absentéisme de type A2 : de 15 à 39 demi-journées

Absentéisme de type A3 : de 40 à 74 demi-journées

Absentéisme de type A1 : plus de 74 demi-journées

Violence (CTPD octobre 2008) : collèges et SEGPA

Gravité	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Tous les degrés de gravité	57.6 %	59.3 %	54.8 %	48.8 %	45.3 %	44.4 %
Degrés de gravité 3 et 4	56.2 %	69.6 %	64.8 %	63.9 %	55.2 %	47.1 %

DEFENDRE LES POSTES DANS LES CA

Afin de protéger le fonctionnement correct des établissements l'an prochain, afin d'éviter la disparition des postes, afin de ne pas voir se multiplier les petits bouts de postes (BMP), afin de ne pas voir bloqués des postes par le recteur sur proposition des inspecteurs ou des chefs d'établissement, soyons attentifs et refusons dans tous les CA :

- les postes profilés,
- les heures supplémentaires.

Tout poste profilé (qui répond donc à une spécificité définie au niveau des missions ou des compétences de l'enseignant qui y serait nommé), est un poste en moins pour le mouvement général, et don encore une atteinte aux possibilités de mobilité de nos collègues (y compris pour les MCS).

Les heures supplémentaires sont le plus souvent à l'origine des CS, les refuser c'est autant de postes qu'on préserve dans les établissements.

Cette année, en refusant les heures supplémentaires à la rentrée de septembre, nous avons obtenu que 920 heures soient transformées en heures postes.

Il nous faut relever ce même défi à la prochaine rentrée.

Stage COLLEGE Vendredi 13 février 2009 Collège Jacques Prévert	SNES-SNEP 9 h – 17 h Marseille (La Rose)
---	---

L'actualité évoque peu les collèges. Pour autant, c'est un passage pour tous les élèves et il s'y joue des choses fondamentales sur lesquelles il faut s'interroger.

Afin de nous permettre de préparer ce stage et d'apporter des éléments concrets à la réflexion, merci de nous renvoyer, même incomplet à s2-13@aix.snes.edu, le questionnaire spécial collège (voir site académique du SNES). Voici les axes de réflexion que nous souhaitons aborder lors de la journée d'étude qui se prolongera au congrès autour de l'étude du thème 1 :

- Quel avenir pour les savoirs et la culture commune face au socle et aux compétences ? Quel rapport aux disciplines ? Quels enseignants pour cela ?
- Quel rôle attribuer au collège au sein du second degré et au sein de l'ensemble du système éducatif ? Quelle orientation préparer au collège ?
- Quelle prise en compte des difficultés d'apprentissage ? Quelles formes d'individualisation ? Quelle organisation du temps scolaire ?
- Comment corriger les inégalités sociales et scolaires ? Comment améliorer les conditions de travail (pour les enseignants) et de réussite (pour les élèves) dans les zones défavorisées ? Faut-il parler d'éducation prioritaire ou d'une (vraie) priorité à l'éducation ?

Si vous n'avez pas déposé une demande d'autorisation d'absence pour stage syndical dans les délais, Utilisez la convocation envoyée dans la précédente circulaire aux S1. Merci de confirmer votre inscription par mail.

Rapport d'activité

syndiqués.

Vous avez reçu le matériel de vote pour que chaque syndiqué à jour de sa cotisation puisse s'exprimer sur le bilan de l'activité syndicale des deux ans écoulés dans tous les domaines d'intervention du syndicat au plan national et académique. Ces rapports ont été publiés dans la presse syndicale et sont aussi consultables sur les sites. Ce vote est important car il montre le caractère démocratique de notre organisation syndicale. Le vote se déroule jusqu'au 19 février. Toutes les informations relatives aux modalités de dépouillement et de vote se trouvent dans l'enveloppe que vous avez reçue ou qui vous a été transmise ainsi que dans le journal académique n° 307.

Nous comptons sur le vote massif de votre section syndicale.

Congrès académique Mercredi 11 et jeudi 12 mars à Martigues

La réflexion menée par les collègues de l'établissement tant sur l'action que sur les propositions à porter doit permettre d'enrichir la réflexion collective du congrès. Celui-ci permet en effet de construire les mandats que se donne le syndicat pour les 2 ans à venir et permet aussi une réflexion sur l'organisation de l'action. Pour assurer un bon fonctionnement démocratique de notre organisation syndicale, il est important que chaque établissement participe en fonction du nombre de

Syndicalisation

Le combat que nous menons contre la politique gouvernementale nécessite la création d'un rapport de force très important. La santé de l'organisation syndicale est un des indicateurs de cette force collective. Les moyens collectifs en découlent puisque l'argent des cotisations est la seule ressource. Il faut donc poursuivre le travail de syndicalisation et obtenir au-delà du renouvellement de toutes les cotisations de l'an dernier de l'établissement, au moins 2 adhésions nouvelles. Nous comptons sur vous, il y va de la construction de nos luttes.